

cyberSanté Ontario

États financiers

31 mars 2019



EY

Travailler ensemble
pour un monde meilleur

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
cyberSanté Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **cyberSanté Ontario**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **cyberSanté Ontario** au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de cyberSanté Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de cyberSanté Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider cyberSanté Ontario ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de cyberSanté Ontario.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de cyberSanté Ontario;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de cyberSanté Ontario à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener cyberSanté Ontario à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada
Le 14 juin 2019

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

État de la situation financière

[en milliers de dollars]

Aux 31 mars

	2019	2018
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	13 494	18 612
Charges payées d'avance	15 987	11 878
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée [note 3 b]]	15 401	2 714
TVH à recevoir et autres créances [note 6 a]]	1 916	1 738
Total de l'actif à court terme	46 798	34 942
Immobilisations, montant net [note 4]	70 868	79 645
Charges payées d'avance	6 165	453
	123 831	115 040
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer [notes 6 et 7 e]]	52 963	35 395
Total du passif à court terme	52 963	35 395
Apports de capital reportés [note 5]	70 868	79 645
Total du passif	123 831	115 040
Engagements et éventualités [note 7]		
Événement postérieur à la date des états financiers [note 1]		
Actif net [note 1]	—	—
	123 831	115 040

Voir les notes ci-jointes

Approuvé par le conseil d'administration:



William Hatanaka, président du conseil



Garry Foster, administrateur

État des résultats et de l'évolution de l'actif net

[en milliers de dollars]

Exercices clos les 31 mars

	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Subventions du gouvernement [note 3 a)]	234 102	255 799
Amortissement des apports de capital reportés [note 5]	24 387	26 906
	258 489	282 705
Charges [notes 6, 8 et 9]		
Technologie et opérations	124 541	135 753
Planification et développement des services aux clients et partenaires	81 046	90 835
Architecture, normes et planification	7 543	8 098
Bureaux administratifs	20 972	21 113
	234 102	255 799
Amortissement des immobilisations [note 4]	24 387	26 906
	258 489	282 705
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice [note 1]	—	—
Actif net au début de l'exercice	—	—
Actif net à la fin de l'exercice	—	—

Voir les notes ci-jointes

État des flux de trésorerie

[en milliers de dollars]

Exercices clos les 31 mars

	2019	2018
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice	—	—
Ajouter (soustraire) les éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des apports de capital reportés	(24 387)	(26 906)
Amortissement des immobilisations	24 387	26 906
	—	—
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés au fonctionnement		
Charges payées d'avance	(9 821)	1 842
Montant à recevoir du ministère de la Santé et des Soins de longue durée	(12 687)	15 644
TVH à recevoir et autres créances	(178)	2 820
Créditeurs et charges à payer [note 10]	21 898	(9 884)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(788)	10 422
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations [note 10]	(19 940)	(15 879)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(19 940)	(15 879)
Activités de financement		
Apports utilisés pour financer l'acquisition d'immobilisations	15 610	16 043
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	15 610	16 043
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(5 118)	10 586
Trésorerie au début de l'exercice	18 612	8 026
Trésorerie à la fin de l'exercice	13 494	18 612

Voir les notes ci-jointes

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2019

1. Nature des activités

cyberSanté Ontario est un organisme de services opérationnels créé en vertu de la *Loi sur les sociétés de développement* (Règlement de l'Ontario 43/02). Le paragraphe 2(3) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que cyberSanté Ontario est, à toutes fins, un organisme de Sa Majesté au sens de la *Loi sur les organismes de la Couronne* qui doit exercer ses pouvoirs uniquement en cette qualité. Le paragraphe 6(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que le conseil d'administration est composé de membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil par suite de la recommandation du ministre de la Santé et des Soins de longue durée. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut nommer jusqu'à 12 membres au conseil d'administration de cyberSanté Ontario. En vertu du paragraphe 7(1) du Règlement de l'Ontario 43/02, et sous réserve des directives données par le ministre de la Santé et des Soins de longue durée aux termes de l'article 8, le conseil d'administration de cyberSanté Ontario assure la gestion et le contrôle des activités de cyberSanté Ontario. Le paragraphe 9(1) du Règlement de l'Ontario 43/02 prévoit que le chef de la direction de cyberSanté Ontario est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les objectifs de cyberSanté Ontario sont les suivants :

- a) Fournir des services de cyberSanté Ontario ainsi que le soutien nécessaire afin d'assurer une planification, une gestion et une prestation de soins de santé efficaces en Ontario
- b) Élaborer une stratégie et une politique de fonctionnement de cyberSanté Ontario
- c) Protéger la vie privée des personnes dont les informations personnelles ou les données personnelles sur la santé sont recueillies, transmises, stockées ou échangées par cyberSanté Ontario ou par l'intermédiaire de celui-ci, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* et à toute autre loi applicable (par. 4, Règlement de l'Ontario 339/08)

cyberSanté Ontario est financé par la province d'Ontario grâce au ministère de la Santé et des Soins de longue durée [le « ministère »]. cyberSanté Ontario et le ministère ont conclu une entente de responsabilité qui était en vigueur du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018. Une nouvelle entente de responsabilité a été conclue, laquelle est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2018 et s'appliquera jusqu'à sa résiliation par le ministère ou par cyberSanté Ontario. Tout excédent des produits sur les charges doit être remboursé au cours de l'exercice suivant. Tout déficit réduit le financement de l'exercice suivant.

En tant qu'organisme de la Couronne, cyberSanté Ontario est exempté de l'impôt sur le revenu.

Le 18 avril 2019, la *Loi sur les soins de santé pour la population* [la « Loi »] a reçu la sanction royale. Cette loi est une composante clé du plan du gouvernement visant à bâtir un système de soins de santé moderne, durable et intégré. La Loi investit le ministre de la Santé et des Soins de longue durée [le « ministre »] du pouvoir de transférer des éléments d'actif, des éléments de passif, des droits, des obligations et des employés de certains organismes publics, dont cyberSanté Ontario, à Santé Ontario [une nouvelle société de la Couronne créée par la Loi], à un fournisseur de services de santé ou à un système intégré de prestation de soins. La Loi investit également le ministre du pouvoir de dissoudre ces organismes.

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2019

Depuis le 8 mars 2019, les membres du conseil d'administration de Santé Ontario forment également le conseil d'administration de cyberSanté Ontario. Le conseil d'administration de Santé Ontario est responsable de la supervision du processus de transfert de multiples agences provinciales à Santé Ontario. cyberSanté Ontario sera dissout après le transfert.

Le processus de transition devrait se dérouler sur plusieurs années. La date de transfert et de dissolution n'est pas connue à l'heure actuelle. Entretemps, cyberSanté Ontario poursuit ses activités conformément à la *Loi sur les sociétés de développement* (Règlement de l'Ontario 43/02) et à l'entente de responsabilité conclue avec le ministère.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément au *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, qui énonce les principes comptables généralement reconnus applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public au Canada. cyberSanté Ontario a choisi de se conformer aux normes applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui comprennent les chapitres SP 4200 à SP 4270. Les principales méthodes comptables sont résumées ci-après.

Constatation des produits

cyberSanté Ontario applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports sont constatés au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si la perception peut être raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations sont constatés à titre d'apports de capital reportés lorsqu'ils sont comptabilisés initialement et sont amortis par imputation aux résultats de la même manière que les actifs connexes.

Ventilation des charges

Les coûts de chaque fonction comprennent les coûts du personnel et les autres charges directement liées à la fonction. Les charges de fonctionnement général ainsi que les autres coûts sont inclus dans les charges relatives aux bureaux administratifs.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, net de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, sur la durée de vie utile estimative des immobilisations, comme suit :

Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels	3 à 10 ans
Mobilier et matériel de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Sur la durée des contrats de location

cyberSanté Ontario réduit la valeur des immobilisations qu'il ne prévoit plus utiliser à long terme à leur valeur résiduelle, le cas échéant. L'excédent de la valeur comptable sur la valeur résiduelle de ces immobilisations est constaté à titre de charge d'amortissement dans l'état des résultats et des variations de l'actif net.

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2019

Les coûts de main-d'œuvre internes sont capitalisés dans le cadre des projets de développement de la technologie de l'information.

Avantages sociaux futurs

cyberSanté Ontario a constitué un régime de retraite à cotisations déterminées destiné à ses salariés. Aux termes du plan, cyberSanté Ontario verse un montant équivalent à celui des salariés jusqu'à un maximum de 6 % de leur revenu annuel. Les cotisations de cyberSanté Ontario aux régimes de retraite sont passées en charges selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Actifs et passifs financiers

cyberSanté Ontario évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Par la suite, il évalue ses actifs et passifs financiers au coût amorti, déduction faite de toute provision pour dépréciation.

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie, le montant à recevoir du ministère, la TVH à recevoir et les autres créances, et les créditeurs et charges à payer.

3. Gouvernement de l'Ontario

a) Le financement accordé par le ministère qui est comptabilisé à titre de produits est calculé comme suit :

	2019	2018
	\$	\$
Financement des dépenses de fonctionnement et en immobilisations de cyberSanté Ontario	196 796	215 524
Financement des paiements de transfert aux partenaires de cyberSanté Ontario	52 961	54 204
Financement total	249 757	269 728
Montants servant à financer les immobilisations et comptabilisés comme apports de capital reportés [note 5]	(15 610)	(16 043)
Intérêt gagné au cours de l'exercice devant être remboursé au ministère	338	237
Financement à recevoir du (remboursable au) ministère [note 3 b)]	(383)	1 877
Montant comptabilisé à titre de produits	234 102	255 799

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2019

b) Le montant à recevoir du ministère comprend ce qui suit :

	2019 \$	2018 \$
Montant à recevoir du ministère pour les programmes administrés [note 6 f)]	8 706	2 125
Financement à recevoir (remboursable) – exercice en cours [note 3 a)]	(383)	1 877
Financement à recevoir (remboursable) – exercices précédents	7 078	(1 288)
	15 401	2 714

4. Immobilisations

	2019		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique	103 287	71 894	31 393
Logiciels	149 613	111 235	38 378
Mobilier et matériel de bureau	6 322	6 126	196
Améliorations locatives	6 603	5 899	704
Travaux en cours	197	—	197
	266 022	195 154	70 868

	2018		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique	103 281	69 036	34 245
Logiciels	141 760	99 144	42 616
Mobilier et matériel de bureau	6 296	5 946	350
Améliorations locatives	6 475	5 534	941
Travaux en cours	1 493	—	1 493
	259 305	179 660	79 645

Au cours de l'exercice considéré, des actifs qui n'étaient plus utilisés et qui représentaient un coût total de 8 893 \$ [9 482 \$ en 2018], un amortissement cumulé de 8 710 \$ [9 478 \$ en 2018] et une valeur comptable nette de 183 \$ [4 \$ en 2018] ont été radiés et inclus dans l'amortissement des immobilisations.

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2019

5. Apports de capital reportés

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	79 645	90 508
Apports utilisés pour financer l'achat d'immobilisations [note 3 a)]	15 610	16 043
Amortissement	(24 387)	(26 906)
Solde à la fin de l'exercice	70 868	79 645

6. Opération entre apparentés

cyberSanté Ontario est contrôlé par la province d'Ontario par l'entremise du ministère; par conséquent, il est un apparenté pour les autres entités qui sont contrôlées ou qui peuvent faire l'objet d'une influence notable par la province d'Ontario. Les opérations entre apparentés sont présentées ci-après.

Toutes les opérations entre apparentés sont évaluées à la valeur d'échange, soit la valeur de la contrepartie qui a été établie et acceptée par les apparentés.

- a) cyberSanté Ontario a conclu des ententes de paiement de transfert avec divers apparentés. Aux termes de ces ententes, cyberSanté Ontario leur verse des paiements lorsque les critères d'admissibilité établis sont respectés.

Les charges liées à la planification et au développement des services aux clients et partenaires comprennent un montant de 30 766 \$ [40 574 \$ en 2018] en paiements de transfert à des hôpitaux apparentés et à des réseaux locaux d'intégration des soins de santé. Les charges liées aux bureaux administratifs comprennent un montant de néant [47 \$ en 2018] en paiements de transfert à des hôpitaux apparentés.

Au 31 mars 2019, les créiteurs et charges à payer comprenaient un montant de 15 196 \$ [835 \$ en 2018] à verser aux apparentés, et la TVH à recevoir et les autres créances comprenaient un montant de 187 \$ [136 \$ en 2018] remboursable à cyberSanté Ontario par un apparenté aux termes de ces ententes.

- a) cyberSanté Ontario a conclu avec un hôpital d'Ontario une entente prévoyant la prestation de services de soutien à l'égard de l'une de ses applications. Les charges liées à la planification et au développement des services aux clients et partenaires comprennent un montant de 1 468 \$ [1 860 \$ en 2018] relativement à cette entente. Les charges liées à la technologie et au fonctionnement comprennent un montant de 156 \$ [néant en 2018]. Au 31 mars 2019, les créiteurs et charges à payer comprenaient un montant de 606 \$ [457 \$ en 2018] à verser à l'hôpital.
- b) Au cours de l'exercice, Hydro One a facturé 19 135 \$ [23 332 \$ en 2018] à cyberSanté Ontario pour la prestation de services de réseau. Ce montant est comptabilisé dans les charges liées à la technologie et au fonctionnement. Au 31 mars 2019, les créiteurs et charges à payer comprenaient un montant de 1 691 \$ [3 327 \$ en 2018] à verser à Hydro One.

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2019

- c) Les charges liées à la technologie et au fonctionnement comprennent un montant de 2 020 \$ [2 192 \$ en 2018] au titre de la location de bureaux et d'autres charges relatives aux installations engagées avec le ministère des Services gouvernementaux. Les charges liées aux bureaux administratifs comprennent également un montant de 5 341 \$ [5 494 \$ en 2018] au titre de la location de bureaux et d'autres charges relatives aux installations engagées avec Infrastructure Ontario. Au 31 mars 2019, les créditeurs et charges à payer comprenaient des montants de 682 \$ [570 \$ en 2018] et 963 \$ [495 \$ en 2018] à verser respectivement au ministère des Services gouvernementaux et à Infrastructure Ontario.
- d) Les charges liées à la technologie et au fonctionnement comprennent un montant de 828 \$ [738 \$ en 2018] et les charges liées aux bureaux administratifs comprennent un montant de 171 \$ [305 \$ en 2018] pour la prestation de services administratifs et d'autres services de soutien au ministère des Services gouvernementaux, au Secrétariat du Conseil du Trésor, au ministère du Travail de l'Ontario, au ministère des Finances, au ministère du Procureur général ainsi qu'aux autres hôpitaux et organismes de soins de santé. Au 31 mars 2019, les créditeurs et charges à payer comprenaient un montant de 308 \$ [659 \$ en 2018] au titre de ces services.
- e) Au cours de l'exercice, cyberSanté Ontario a dépensé 8 706 \$ [10 262 \$ en 2018] pour les programmes qu'il administre au nom du ministère. Les montants dépensés sont recouvrables auprès du ministère [note 3 b)]. Les montants sont comptabilisés déduction faite des recouvrements et sont inclus dans les charges liées à la technologie et au fonctionnement.
- f) Aux termes d'une entente avec un collègue en Ontario, cyberSanté Ontario a dépensé 355 \$ [288 \$ en 2018] afin de développer des prototypes et réaliser des études de faisabilité pour l'infrastructure de dossier médical électronique de cyberSanté Ontario. De ces coûts, 355 \$ [170 \$ en 2018] sont inclus dans les charges au titre de l'architecture, des normes et de la planification et néant [118 \$ en 2018] sont inclus dans les charges liées à la planification et au développement des services aux clients et partenaires. Au 31 mars 2019, les créditeurs et charges à payer comprenaient un montant de 235 \$ [237 \$ en 2018].

7. Engagements et éventualités

- a) cyberSanté Ontario a divers engagements contractuels répartis sur plusieurs années en matière de prestation de services. Les paiements requis aux termes de ces engagements sont les suivants :

	\$
2020	40 816
2021	36 955
2022	27 080
2023	15 787
2024 et par la suite	—
	<u>120 638</u>

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2019

Les engagements ci-dessus comprennent un montant de 79 183 \$ à verser à Hydro One dans le cadre d'une entente de services de réseau et un montant de 6 381 \$ à verser au ministère des Services gouvernementaux au titre des coûts liés aux installations.

- b) La Société immobilière de l'Ontario, société de la Couronne de la province d'Ontario, détient les contrats de location pour les bureaux qu'occupe cyberSanté Ontario. cyberSanté Ontario est responsable de tous les paiements à effectuer en vertu des contrats de location-exploitation et des autres frais d'occupation. Les paiements requis jusqu'à la date d'expiration des contrats de location sont les suivants :

	\$
2020	5 957
2021	5 891
2022	3 318
2023	2 139
2024 et par la suite	4 405
	<hr/> 21 710 <hr/>

- c) cyberSanté Ontario a établi avec certains de ses partenaires des ententes de paiement de transfert qui prévoient des paiements futurs une fois que les partenaires ont rempli les critères d'admissibilité établis. Les travaux ont débuté en vertu d'un grand nombre de ces ententes et les progrès à l'égard des critères d'admissibilité font l'objet d'un suivi régulier. Le total des paiements futurs relatifs à ces contrats s'élève à environ 46,5 millions de dollars, dont une tranche de 30,3 millions de dollars sera versée aux apparentés, comme il est expliqué à la note 6 a). De ces paiements futurs, une tranche d'environ 40,3 millions de dollars devrait être versée au cours de l'exercice 2019/2020.
- d) cyberSanté Ontario est membre de l'organisme Healthcare Insurance Reciprocal of Canada [« HIROC »]. HIROC regroupe les risques d'assurance de responsabilité civile des membres qui en font partie, lesquels sont tous des organismes de soins de santé sans but lucratif au Canada. Tous les membres du regroupement HIROC versent une prime annuelle qui est établie par calculs actuariels. Tous les membres peuvent faire l'objet d'une cotisation pour les pertes subies par le regroupement, le cas échéant, pour les années au cours desquelles ils sont membres. Aucune cotisation n'a été émise au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019.
- e) Dans le cours normal des activités, cyberSanté Ontario fait l'objet de diverses réclamations et réclamations possibles. La direction comptabilise sa meilleure estimation au titre de sa responsabilité éventuelle liée à ces réclamations pour lesquelles la responsabilité éventuelle est probable et peut être évaluée. Dans les autres cas, l'issue ultime de ces réclamations ne peut être déterminée pour l'instant.

Toute perte supplémentaire liée à des réclamations sera constatée au cours de l'exercice où la responsabilité pourra être évaluée ou les rajustements au titre de montants déjà inscrits, le cas échéant, seront jugés nécessaires.

Notes afférentes aux états financiers

[en milliers de dollars]

31 mars 2019

8. Avantages sociaux futurs

cyberSanté Ontario a constitué un régime de retraite à cotisations déterminées destiné à ses salariés. Les cotisations de cyberSanté Ontario au régime pour l'exercice se sont élevées à 3 923 \$ [3 970 \$ en 2018].

9. Rémunération du conseil d'administration

Le total de la rémunération versée aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice s'est établi à 55 \$ [35 \$ en 2018]. Les salaires versés aux membres du conseil d'administration qui sont employés du gouvernement de l'Ontario figurent dans la liste *Divulgateion des traitements dans le secteur public* qui se trouve dans le site Web du gouvernement de l'Ontario.

10. Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie

La variation des créiteurs et charges à payer liée à l'achat d'immobilisations au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, totalisant 4 330 \$ [164 \$ en 2018], a été exclue de l'état des flux de trésorerie.

11. Instruments financiers

Risque de crédit

cyberSanté Ontario est exposé au risque de crédit découlant de ses créances clients, soit au risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

cyberSanté Ontario gère et contrôle le risque de crédit relatif aux créances clients en ne traitant qu'avec des tiers reconnus et solvables. En outre, le solde des montants à recevoir fait l'objet d'un suivi continu. Au 31 mars 2019, il n'existait aucun montant important qui était en souffrance ou déprécié.

Risque de liquidité

cyberSanté Ontario court le risque d'éprouver des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La totalité des produits d'exploitation de cyberSanté Ontario provient du gouvernement de l'Ontario, et aucun engagement de financement ferme n'est prévu au cours des prochains exercices. Afin de gérer le risque de liquidité, cyberSanté Ontario conserve des ressources immédiatement accessibles suffisantes pour honorer ses engagements.

Les comptes créiteurs viennent à échéance à moins de six mois.

12. États financiers comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés par rapport aux états financiers présentés antérieurement afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice 2019.